

Prise de position de Sport Vaud sur la proposition de contre projet à l'initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse »

Un pas supplémentaire doit être effectué !

A la suite de la conférence de presse du jeudi 27 juin 2024, Sport Vaud tient à saluer le travail qui a été effectué par le Conseil d'État dans le cadre du contre-projet en réponse à l'initiative populaire « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! ».

Sport Vaud remercie en particulier les services cantonaux qui ont œuvré pendant plusieurs mois à l'élaboration de ce contre-projet. Nous les remercions également de nous avoir donné l'opportunité de participer aux divers groupes de travail mis sur pied dans ce cadre.

Un concept cantonal vaudois du sport est un point essentiel pour porter notre canton et soutenir les acteurs sportifs de celui-ci. Sport Vaud a pris note des mesures proposées dans le contre-projet et relève que malgré certains points de satisfaction, il reste encore du chemin à parcourir pour que ce contre-projet puisse être considéré comme pleinement satisfaisant.

En premier lieu, Sport Vaud tient à relever que les mesures présentées sont cohérentes et représentent une évolution positive du sport vaudois. Toutefois elles ne sont pas de nature ambitieuse et relèvent de ce qui devrait être fait pour promouvoir l'activité physique et le sport.

Un certain nombre de points paraissent fondamentaux à Sport Vaud¹ pour le développement du sport dans notre canton et qui sont totalement omis dans ce projet. Ils doivent faire l'objet d'une adaptation afin de permettre un réel pas en avant du sport vaudois

¹ Rapport Sport Vaud : Sport associatif vaudois Axes de développement et besoins prioritaires pour le futur. Disponible sur https://sportvaud.ch/wp-content/uploads/2023/09/Rapport_INI.pdf

⇒ **Le soutien aux manifestations cantonales et nationales**

Le Canton soutient des manifestations internationales, ce qui est bien, mais le devoir de la collectivité qu'est le canton est de soutenir les initiatives régionales sises sur son territoire. En ce sens, permettre la réalisation d'activités où les Vaudoises et les Vaudois participent en masse est un point très important. Ces manifestations doivent être soutenues.

⇒ **Le soutien aux CRP doit être plus important**

Le seul soutien à l'encadrement sportif est insuffisant. Il faut pouvoir soutenir l'entier de la structure qui doit supporter des coûts de location et d'organisation élevés. Si nous voulons avoir les meilleurs sportifs dans nos centres, il faut leur offrir les meilleures conditions et donc soutenir les associations cantonales dans cette mission. Il est justement indiqué dans le contre-projet que « les moyens déployés restent insuffisants si l'on veut développer une vraie politique de soutien au sport d'élite et de la relève ». Malgré cette constatation, le Conseil d'Etat propose au travers de la mesure n°27 de « favoriser l'installation de centres nationaux de performance sur sol vaudois ». Les centres régionaux, soit le premier échelon des centres de performance, est complètement absent de la réflexion. Si les CRP ne peuvent pas se développer il n'y aura pas de développement de CNP. Il est nécessaire de soutenir la base de la relève avant de soutenir le haut de la pyramide.

⇒ **La construction d'un centre sportif cantonal**

Le contre-projet répond à des besoins qui auraient dû être couverts depuis longtemps. De fait, les deux crédits-cadres, sans engagement pérennes de l'Etat, ne permettront que de combler le retard pris dans ce domaine par notre Canton. La construction d'un centre sportif cantonal, infrastructure existante dans d'autres cantons, serait une vraie ambition et montrerait que le Canton de Vaud souhaite être le Canton du sport en Suisse. Notre canton veut accueillir un centre national de foot - élément salué par Sport Vaud - mais ne désire pas investir en faveur d'un centre cantonal pour ses propres sportifs et camps scolaires. Cela n'est pas cohérent.

⇒ **Offrir la quasi gratuité des cours jeunesse et sport dans le canton de Vaud.**

La loi ne permet pas une gratuité totale, mais des prix attractifs permettraient aux clubs de former plus de personnes en dépensant moins d'argent et donc en l'utilisant d'une autre manière.

⇒ **Sport inclusif**

Dans les thématiques transverses, le Conseil d'Etat propose sans entrer dans les détails, l'engagement d'un ou une déléguée au sport inclusif s'appuyant sur un budget afin de mener des projets. Dans l'optique de favoriser un sport inclusif au sein des clubs et associations sportives, il apparaît important d'apporter des compétences au sein des clubs via la mise en place d'un pool d'experts en activités physiques adaptées qui accompagneraient et conseilleraient les structures dans la mise en place d'une offre adaptée.

⇒ **Limiter au maximum l'utilisation du FUP**

L'intégration du FUP qui a des règles très précises d'octroi et qui exclut de fait une grande partie des projets de nos associations, va limiter les possibilités d'autres demandes en asséchant ce fonds. Une grande partie des mesures prennent leur financement dans le FUP alors qu'il devrait s'agir du budget de fonctionnement de l'Etat.

⇒ **Soutenir financièrement les clubs qui ont des activités pour les plus de 20 ans**

Pour les clubs/associations qui ont des activités qu'avec des adultes, le soutien J+S ne s'applique pas. Soit le canton désire soutenir uniquement les clubs faisant la promotion de la relève et uniquement reconnus J+S, soit il doit avoir une politique plus ambitieuse et soutenir tous les clubs et par là même toutes les activités proposées à l'ensemble de la population quelle que soit son âge. Les prestations fournies par les associations et clubs sportifs sont d'un intérêt prépondérant pour favoriser le maintien en santé de la population. En ce sens, il est important de reconnaître ces activités et de les soutenir tout comme c'est le cas de celles offertes dans le cadre J+S.

⇒ **Construction par le canton d'infrastructures régionales pour le sport associatif**

Le Canton doit construire en partenariat avec des communes au minimum 3 salles sur le territoire cantonal pour le sport associatif avec une jauge de 3000 spectateurs. Ces dernières permettront de recevoir des manifestations nationales dans des conditions optimales. Ce manque avéré sera difficilement comblé par une approche uniquement incitative.

Il est par ailleurs nécessaire, pour les infrastructures d'importance cantonale que le Canton prenne exemple sur la Confédération en octroyant, en plus d'une subvention à l'investissement, une subvention pour les charges de fonctionnement. Cet élément a un double avantage. Tout d'abord, cela rassurera les communes concernées et favorisera la réalisation de ces infrastructures. Ensuite, cela soutiendra la pérennité des infrastructures et de fait assurera la cohérence de l'investissement cantonal.

⇒ **Attribuer le statut de personne morale d'utilité publique aux associations cantonales de sport**

De par leur engagement au service de la population et organisées en structures sans but lucratif, les associations cantonales sportives devraient bénéficier d'une exonération fiscale.

D'autre part, Sport Vaud s'inquiète de lire que les montants promis dans le cadre du contre-projet pourraient être remis en question à chaque budget. Il apparaît comme indispensable la mention d'un montant minimal garanti au sport vaudois.

Nous sommes convaincus que le sport et l'activité physique sont des éléments fondamentaux de la société, ils touchent et relient tant de domaines. Leur soutien est essentiel en termes de santé publique et de cohésion sociale. En cela nous nous devons d'être ambitieux et d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux.

Renseignements :

Sébastien Cala, Président ad interim, 079 671 37 49

Nicolas Verraires, Membre, 076 679 08 29